

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 6 décembre 2021, à 19 h 32, en la salle du conseil municipal, (Salle Desjardins) située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire, Roger Leblanc préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Madame Marie Gauvin	conseillère	siège 4
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Madame Carole Pigeon, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Résolution #320-12-2021

BFL CANADA POUR OBNL / APPUI

CONSIDÉRANT que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

CONSIDÉRANT l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL;

CONSIDÉRANT l'UMQ procèdera sous peu ou a procédé à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et au prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Éric Provencher
Appuyé par monsieur Simon Lauzière
Et résolu,

QUE ce Conseil autorise la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ, a procédé ou procèdera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité;

QUE ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui fut lancé ou qui sera lancé sous peu, les OBNL qui déposeront leurs requêtes au bureau municipal avant le 14 décembre 2021 16h00 à l'attention de la Directrice générale et greffière-trésorière, afin que celle-ci les identifie auprès des instances.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**Copie certifiée conforme
À Saint-Félix-de-Kingsey, le 13 décembre 2021**

**Carole Pigeon,
Directrice générale et greffière-trésorière**

Le texte final de cette résolution sera adopté lors de la prochaine séance régulière du conseil